

DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE DE LA CHEVÊCHE DES TERRIERS (*Athene cunicularia*) AU CANADA

L'article 33 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) interdit d'endommager ou de détruire la résidence d'une espèce inscrite comme menacée, en voie de disparition ou disparue du pays. La LEP définit la résidence comme suit : «Gîte — terrier, nid ou autre aire ou lieu semblable — occupé ou habituellement occupé par un ou plusieurs individus pendant tout ou partie de leur vie, notamment pendant la reproduction, l'élevage, les haltes migratoires, l'hivernage, l'alimentation ou l'hibernation » [paragr. 2(1)].

L'interdiction entre en vigueur dès l'inscription pour toutes les espèces menacées, en voie de disparition et disparues du pays se trouvant sur le territoire domanial et pour les espèces relevant de la compétence fédérale déjà en place se trouvant sur tout le territoire. Les espèces relevant de la compétence fédérale déjà en place sont des espèces aquatiques (une espèce sauvage de poissons, au sens de l'article 2 de la *Loi sur les pêches*, ou de plantes marines, au sens de l'article 47 de cette même loi) ou des oiseaux migrateurs protégés par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM). La LEP renferme aussi une disposition interdisant la destruction des résidences des espèces qui ne relèvent pas de la compétence fédérale et se trouvant sur les terres provinciales, territoriales et privées par décret du gouverneur en conseil si le ministre de l'Environnement le juge nécessaire [paragr. 34(2), 35(2)].

Ce qui suit est une description de la résidence de la Chevêche des terriers (*Athene cunicularia*), créée afin d'accroître la sensibilisation publique et d'aider à l'application de l'interdiction décrite ci-dessus. On sait que les Chevêches de terriers ont deux genres de résidence : les terriers qu'elles utilisent pour la nidification et les terriers pour le repos.

Information sur l'espèce :

Nom commun — Chevêche des terriers

Nom scientifique — *Athene cunicularia*

Statut actuel selon le COSEPAC et année de la désignation — En voie de disparition (1995)

Présence au Canada — Alberta et Saskatchewan (occurrences infrequentes en Colombie-Britannique) (fig. 1)

Justification de la désignation — En déclin; l'espèce fait toujours face à la perte et à la fragmentation de son habitat ainsi qu'à l'utilisation accrue des pesticides; augmentation des populations prédatrices.

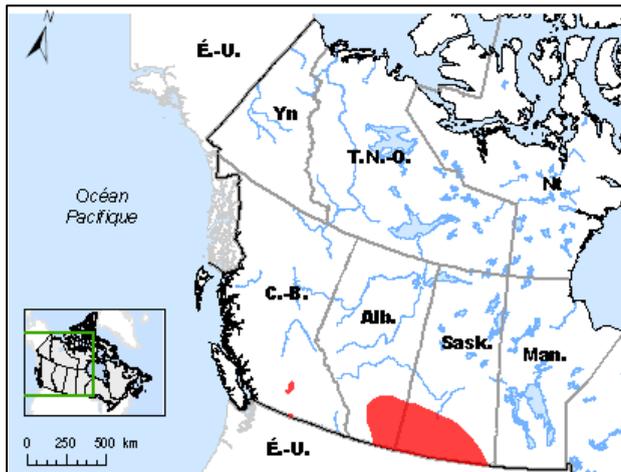


Figure 1. Aire de répartition actuelle connue de la Chevêche des terriers au Canada.

1) Le terrier de nidification

Aspect physique et contexte : Tout endroit utilisé comme nid par les Chevêches des terriers. Au Canada, la Chevêche des terriers fait son nid sous terre, dans les terriers qu'ont abandonnés des mammifères fouisseurs, tels que les blaireaux d'Amérique (*Taxidea taxus*), les écureuils terrestres (*Spermophilus* spp.), les chiens de prairie (*Cynomys ludovicianus*), les marmottes (*Marmota* spp.) et parfois les renards (*Vulpes* spp.) ou les coyotes (*Canis latrans*).

Les terriers de nidification se trouvent habituellement dans des prairies herbeuses plates à légèrement vallonneuses¹ (habituellement le pâturage du bétail brouté, mais aussi des fossés le long des routes, les terrains de golf et les autres endroits gazonnés et, parfois, les terres cultivées) (fig. 2). Les nids sont habituellement entourés d'une quantité importantes d'autres terriers^{2,3} qui servent d'aires de repos au mâle adulte ou à l'oisillon lorsqu'il commence à quitter le nid. Les tunnels des terriers mesurent habituellement de un à cinq mètres de long (bien qu'ils puissent atteindre sept mètres de long [T.I. Wellicome, données inédites]) avec au moins une fourche et une cavité élargie au bout du tunnel servant de chambre pour le nid ainsi qu'un monticule de terre à l'entrée.⁴ La chambre du nid se situe habituellement de 15 à 120 cm sous la terre (fig. 3). Les Chevêches modifient et maintiennent l'entrée du terrier en grattant et en creusant et elles couvrent les parois du tunnel et de la chambre du nid de fumier du bétail déchiqueté, de touffes d'herbe ou autres déchets. Les terriers de nidification peuvent souvent être reconnus grâce aux matières fécales (fientes) des Chevêches et le fumier déchiqueté qui entoure l'entrée et le monticule.



R.G. Poulin

Figure 2. Terrier de nidification typique de la Chevêche des terriers

Fonction : Le terrier de nidification se veut un endroit où les œufs sont pondus et sert d’abri et de protection aux œufs et aux oisillons jusqu’au moment où ceux-ci s’envolent. Le nid fournit aussi un abri et une protection aux adultes et un endroit pour l’entreposage des proies vertébrées. En général, les pontes commencent en avril ou en mai et comptent en moyenne neuf œufs (variant de 6 à 12 œufs)⁵. Les pontes à intervalles moyens de 1,5 jours s’étendent sur une période de ponte de 9 à 18 jours⁶. Mesurant environ 32 mm x 26 mm, les œufs sont lisses, blancs, et leur forme varie de ronde à ovale. L’incubation se fait par la femelle et dure normalement de 28 à 30 jours selon la taille de la couvée. L’éclosion (de fin mai à mi-juin) est asynchrone, il y a donc normalement une différence d’âge de trois jours (variant de 1 à 7 jours) entre les plus vieux et les plus jeunes oisillons⁶. Les oisillons sont nidicoles (naissant sans plumes, les yeux fermés et impotent) et restent sous la terre dans le nid environ de 10 à 12 jours après l’éclosion de l’œuf, après quoi ils commencent alors à sortir du nid de temps à autres, marchant de courtes distances jusqu’à des terriers avoisinants ou attendant que leurs parents leur livrent des proies. Lorsque les oisillons sont aptes au vol soutenu (environ cinq semaines après l’éclosion), ils s’éloignent des terriers de nidification pour occuper des terriers de repos situés à quelques kilomètres du nid, bien que certains membres de la couvée puissent rester dans le terrier natal tout l’été⁷. Après le premier vol des oiseaux (de mi-juillet à août), la fonction du terrier de nidification change à celle d’un terrier de repos — les Chevêches passent moins de temps à l’intérieur de la chambre du nid, mais continuent à utiliser le monticule du terrier pour s’y reposer et l’entrée du tunnel en guise d’abri contre le mauvais temps et de protection contre les prédateurs éventuels (voir Terrier de repos ci-dessous).



R.G. Poulin

Figure 3 : À l’intérieur de la chambre du nid d’un nid typique de Chevêche des terriers (vue du haut). Dans ce cas-ci, un terrier artificiel a été utilisé afin qu’on puisse voir sous le niveau de la terre du nid. La litière du nid est composée de fumier du bétail décheté et sec.

Endommagement et destruction de la résidence : Les Chevêches des terriers sont très sensibles à la perturbation qui provoque l’abandon immédiatement avant les premières étapes de la ponte des œufs ou au cours de ces étapes (de fin avril à mi-mai). Cependant, toute activité qui détruit la fonction du terrier de nidification en tout temps constituerait un dommage ou une destruction de la résidence. Les exemples comprennent, mais sans s’y limiter, la destruction physique du terrier (effondrement ou remplissage de toute la chambre ou d’une partie de la chambre ou du tunnel), le blocage de l’entrée du terrier ou du tunnel de telle façon que les Chevêches ne peuvent rejoindre la chambre du nid ou une perturbation avoisinante provoquant l’effondrement du terrier ou l’abandon du nid par les Chevêches (telle que l’abattage à l’explosif ou le déplacement de machineries lourdes près des terriers ou une nouvelle perturbation constante après que le couple de Chevêches a établi son occupation). Toute tentative de déplacer

le système de terrier et la couvée endommagerait ou détruirait aussi la résidence d'une Chevêche des terriers.

Période et fréquence d'occupation : La Chevêche des terriers réside au Canada d'avril à octobre (environ de 180 à 200 jours). Les mêmes terriers sont souvent réutilisés au cours des saisons de reproduction subséquentes et peuvent être réoccupés après une année d'absence (c.-à-d. en sautant une année d'occupation). En conséquence, les sites de nidification de la Chevêche des terriers devraient être considérés comme des résidences et donc protégés pendant deux années complètes après le dernier mois d'occupation connue (c.-à-d. octobre). Si la date exacte de la dernière occupation est inconnue, tout terrier semblant avoir été utilisé comme nid dans le passé (p. ex. os et autres restes de proies, indications de fumier, fientes, boulettes de régurgitation ou plumes) devrait recevoir une protection obligatoire d'une année à partir du mois d'octobre de l'année de sa découverte.

Des terriers artificiels ont été installés pour la Chevêche des terriers en Saskatchewan et en Colombie-Britannique depuis le début des années 1980. S'ils sont correctement installés, il n'y a aucune différence externe (au-dessus du sol) entre un terrier artificiel et un terrier naturel. Avec un nettoyage et un entretien annuel, les terriers artificiels correctement construits⁸ fournissent les mêmes fonctions que des terriers naturels qui sont créés par les animaux fouisseurs. Les terriers artificiels peuvent aussi être réoccupés au cours de plusieurs années successives ou après une année ou plus sans être occupés. Les terriers artificiels devraient donc recevoir les mêmes protections obligatoires que les terriers naturels : deux années complètes après le dernier mois d'occupation connue (octobre).

2) Le terrier de repos

Aspect physique et contexte : Tout terrier (ou nichoir) habituellement utilisé par des Chevêches des terriers comme endroit de repos. Les terriers de repos ont les mêmes caractéristiques générales que les terriers de nidification (c.-à-d. originalement excavés par des blaireaux d'Amérique, des écureuils terrestres, des chiens de prairie, des marmottes ou des renards) et peuvent être utilisés comme terriers de nidification au cours des années subséquentes, en autant qu'il y ait une chambre de nidification adéquate. Comme pour les terriers de nidification, autour de l'entrée et du monticule des terriers de repos se trouvent naturellement des fientes, des boulettes de régurgitation, mais aucune accumulation caractéristique de fumier du bétail déchiqueté (fig. 4). Les mâles reproducteurs ont normalement un ou deux sites de repos préférés (normalement à l'intérieur d'une distance de 150 mètres du terrier de nidification) qu'ils occupent habituellement pendant que la femelle pond, incube et élève la couvée au nid. Après l'envol des oisillons,



Environnement Canada

Figure 4. Terrier de repos typique de la Chevêche des terriers

chaque jeune Chevêche d'une couvée occupe en moyenne cinq différents terriers de repos avant la migration^{7,10}.

Fonction : Le terrier de repos est en général utilisé pour le repos, comme endroit pour l'entreposage des proies, comme protection contre les prédateurs, tels que les éperviers, les faucons, les aigles, les gros strigidés ou les coyotes, ou comme abri contre le mauvais temps, tel que de grands vents, une forte pluie ou un soleil brûlant.

Endommagement et destruction de la résidence : Toute activité qui détruit la fonction du terrier de repos en tout temps constituerait des dommages ou la destruction de la résidence. Voir les exemples de terriers de nidification ci-dessus.

Période et fréquence d'occupation : On trouve la Chevêche des terriers près des terriers tout au cours de la saison de reproduction^{1,4,9} et après l'envol des oisillons, et les mêmes terriers de repos sont normalement réutilisés pendant bon nombre de jours ou de semaines. Puisqu'ils sont souvent utilisés très près des terriers de nidification, et qu'ils peuvent être réutilisés après avoir été temporairement inoccupés, les terriers de repos devraient recevoir la même durée de protection que les nid : deux années complètes après le dernier mois d'occupation connue (octobre).

Références

- ¹WELLICOME, T.I., et E. A. HAUG. 1995. *Second update of status report on the Burrowing Owl in Canada*, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa (Ontario).
- ²TODD, M.W. et P.C. JAMES. 1989. Habitat selection in Canadian Burrowing Owl, Résumé de Raptor Research Foundation Conference, Veracruz, Mexique.
- ³PLUMPTON, D.L., et R.S. LUTZ. 1993. Nesting habitat use by Burrowing Owl in Colorado, *Journal of Raptor Research*, 27:175-179.
- ⁴HAUG, E.A., B. A. MILLSAP et M.S. MARTELL 1993. « Burrowing Owl (*Speotyto cunicularia*) », in *The Birds of North America*, n° 61 (A. Poole and F. Gill, éd.), Philadelphia, The academy of Natural Sciences, Washington, DC, The American Ornithologists' Union.
- ⁵WELLICOME, T.I. 2000. *Effects of food on reproduction in Burrowing Owl during three stages of the breeding season*, Thèse de doctorat, University of Alberta.
- ⁶WELLICOME, T.I. 2004. « Hatching asynchrony in burrowing owls is influenced by clutch size and hatching success but not by food », *Oecologia*, 141(4).
- ⁷TODD, L.D. 2001. *Survival and dispersal of juvenile Burrowing Owl (*Athene cunicularia*) during the post-fledging, pre-migratory period*, Thèse de maîtrise, University of Regina.
- ⁸POULIN, R.G., T.I. WELLICOME, R. LONGMUIR et D. SCOBIE 1998. *Burrowing Owl Nest Box Construction and Installation Procedures*, Saskatchewan Environment & Resource Management, Fish & Wildlife Branch, 9 pages.
- ⁹CLAYTON, K.M., et J.K. SCHMUTZ. 1999. « Is the decline of Burrowing Owl *Speotyto cunicularia* in prairie Canada linked to changes in Great Plains ecosystems? », *Bird Conservation International*, 9:163-185.
- ¹⁰KING, R.A. et J.R. BELTHOFF. 2001. « Post-fledging dispersal of burrowing owls in southwestern Idaho: characterization of movements and use of satellite burrows », *Condor*, 103:118-126.